

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 903

11 avril 2008

SOMMAIRE

52Drive S.à r.l.	43322	LA Holdings (Luxembourg) S.A.	43337
Alema Aerospace Industry S.à r.l.	43342	LBREP III Fimit S.à r.l.	43344
ATS International Trading S.A.	43313	Life International S. à r.l.	43299
BELEK Luxembourg S.à.r.l.	43311	Logistic Finance S.A.	43336
C.A.S.F. Lux S.A.	43315	Lux-Cassing S.à r.l.	43322
CitCor Franconia Berlin III S.à r.l.	43325	Medvic S.à.r.l.	43308
CitCor Franconia Berlin II S.à r.l.	43323	MF8 S.à r.l.	43298
CitCor Franconia Berlin I S.à r.l.	43319	Natur'Elle S.A.	43298
CitCor Franconia Boizenburg II S.à r.l. ...	43316	Nawlins Asbl	43314
CLAUDIA GELENIA Sàrl - WOHNavant- gART	43302	Oil Tramper S.A.	43336
CLAUDIA GELENIA Sàrl - WOHNavant- gART	43327	Runner S.A.	43323
Darty Luxembourg, S.à r.l.	43331	Runner S.A.	43321
Digital Luxembourg II Sàrl	43302	S.à r.l. Gilbert	43301
Digitalorus Holding S.A.	43340	Sculptor Holdings S.à r.l.	43332
Digitalorus Holding S.A.-SPF	43340	Sispolo Asbl	43329
DS Care S.A.	43331	Skipness S.A.	43330
E.I.N. Invest	43315	Société de l'Hôtellerie Holding S.A.	43298
E & S Engineering & Services S.A.	43298	Société Internationale de Supervision Fi- nancière S.A.	43330
Estrom S.à r.l.	43333	Société Internationale de Supervision Fi- nancière S.A.	43330
Estrom S.C.l.	43333	Société Internationale de Supervision Fi- nancière S.A.	43330
Fagus Multimanager	43300	Stones Steak House Strassen S.A.	43314
Grainger Luxembourg Financing (No3) S.A.	43331	Stones Steak House Strassen S.A.	43314
Grid Luxembourg S.A.	43299	Tramp S.A.H.	43313
Intelligent Engineering S.à r.l.	43300	Vazon Investments S.A.	43331
Inversiones Viso S.A.	43299	Verdoso Industry S.à r.l.	43342
Japan Pacific Fund Advisory Company ...	43327	Worldstar Investments S.à r.l.	43301
Kubang S.A.	43319	Zimmer Investment Luxembourg S.C.A.	43300
Kubang S.A.	43318		

Société de l'Hôtellerie Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.498.

—
- Madame Isabelle SCHUL est nommée Président du Conseil d'Administration. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat

Fait à Luxembourg, le 7 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

SOCIETE DE L'HOTELLERIE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008038755/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06809. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080041530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

E & S Engineering & Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 72.304.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 mars 2008 que:

1. La démission de Monsieur Olivier DORIER de son poste d'administrateur est acceptée.
2. Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République Démocratique de Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg est coopté administrateur avec effet immédiat.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008038740/6312/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO04054. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080041180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

MF8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 118.096.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008039117/220/12.

(080041691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

Natur'Elle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 23, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.333.

—
Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ellen DURAND
Administratrice-déléguée

Référence de publication: 2008039120/2494/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04595. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

Grid Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.546.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 18 février 2008

Madame Galina Aleksandrovna SIDIQI a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 04/03/08.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GRID LUXEMBOURG S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008039529/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03639. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Life International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 8, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 41.620.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des associés du 26 octobre 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion des associés de la société à responsabilité limitée "LIFE INTERNATIONAL S.à r.l.", avec siège social à L-2175 Luxembourg, 8, rue Alfred de Musset, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 41.620, (ci après la "Société"), tenue en date du 26 octobre 2007:

- Que la démission de Monsieur Claude GUEDJ de sa fonction de gérant de la Société es acceptée avec effet au 26 octobre 2007.

- Que Madame Ariette PIETROTTI, née GUEDJ, née à Lyon, (France), le 17 avril 1937 demeurant à F-13007 Marseille, 8, rue Rigord, est nommée à la fonction de gérante, pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Junglinster, le 5 mars 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Christian DOSTERT

Mandataire

Référence de publication: 2008039525/231/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03807. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Inversiones Viso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 50.558.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 3 mars 2008

1) Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 04/03/08.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *INVERSIONES VISO S.A.*
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008039530/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03641. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Intelligent Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 104.890.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 8 janvier 2008

En remplacement de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., gérant démissionnaire, Monsieur Carl SPEECKE, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (Belgique), le 5 mars 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *INTELLIGENT ENGINEERING S.à r.l.*
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008039531/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03645. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Fagus Multimanager, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 64.333.

—
Extrait des Résolutions prises lors du conseil d'Administration du 18 février 2008.

Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Fausto Mularoni en date du 21 janvier 2008 en tant qu'administrateur de la Société.

Le Conseil d'Administration a décidé de coopter Monsieur Marino Maiani, demeurant au 12 Via Ugo Bassi, 47893 Borgo Maggiore, République de San Marino, en remplacement de Monsieur Fausto Mularoni, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fagus Multimanager
The Bank of New York (Luxembourg) S.A.
Petra Ries / Claudia Vago
Compliance Officer / Corporate Secretary

Référence de publication: 2008039532/1163/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05721. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Zimmer Investment Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.984.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement le 12 décembre 2007

En remplacement de Monsieur Piero ZAMBELLI, membre du conseil de surveillance démissionnaire, Monsieur Marc MATTHIJS, VP Finance & Controlling EMEA, né le 6 avril 1961 à Sint-Joost-Ten-Node (Belgique), avec adresse profes-

sionnelle à Sulzer Allee 8, CH-8404 Winterthur (Suisse) a été nommé membre du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée statutaire de 2008.

Luxembourg, le 12/12/2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Zimmer Investment Luxembourg S.C.A.

Zimmer Luxembourg II s.à.r.l.

Carl W.A. Speecke

Référence de publication: 2008039533/7607/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05674. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Worldstar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.044.

En date du 22 janvier 2008, la société anonyme ECOREAL S.A., a cédé

- 142 parts sociales de la société à responsabilité limitée WORLDSTAR INVESTMENTS S.à r.l. à Monsieur Grzegorz DZIK né le 15 mars 1960 à Klodzko (Pologne), demeurant à Ul. Bednarska 12/6, PL-54-134 Wroclaw (Pologne), et

- 108 parts sociales de la société à responsabilité limitée WORLDSTAR INVESTMENTS S.à r.l., à Monsieur Jozef BIEGAJ, né le 15 mars 1957 à Chlewiska (Pologne), demeurant à Ul. Ignuta 73, PL-54-151 Wroclaw (Pologne).

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour WORLDSTAR INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008039534/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03647. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

S.à r.l. Gilbert, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 89-93, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 18.600.

L'an deux mille huit, le 06 mars,

Les soussignés,

- Monsieur Pierre KLEES, demeurant à L-2213 Luxembourg, 19, rue de Nassau

- Monsieur Paul KLEES, demeurant à L-3316 Bergem, 11, rue de Schifflange

Agissant en leur qualité de gérants de la sàrl GILBERT, actuellement établie à Luxembourg, 89-93, Grand-Rue

Il a été décidé ce qui suit:

Monsieur Alain BREUSKIN, demeurant à B-6990 Hotton, 12, rue des Muguets,

est nommé fondé de pouvoir avec date d'effet au 31/3/2008 jusque 28/4/2009

avec:

- le pouvoir d'engager la sàrl GILBERT dans le cadre de la gestion quotidienne d'achats de marchandises correspondants à l'objet social de la sàrl GILBERT

- le droit de signature conjointe avec un autre fondé de pouvoir jusqu'à 100.000.- € par transaction.

Luxembourg, le 06 mars 2008.

Pierre KLEES / Paul KLEES.

Référence de publication: 2008039540/8781/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05405. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

CLAUDIA GELENIA Sàrl - WOHNavantgART, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8829 Mamer, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 63.449.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008040077/5464/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05015. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Digital Luxembourg II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.214.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of August.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DIGITAL BUSINESS TRUST, a business trust validly formed and existing under the laws of Maryland, USA, with identification number B10789113, having its registered office at 11 East Chase Street, Baltimore, Maryland, United States of America (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Jean-Marc Delcour, attorney at law, residing professionally at 14, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established as private deed, dated 23 August 2007.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the attorney acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares to be the holder of five hundred (500) shares is the sole shareholder of DIGITAL LUXEMBOURG II S. à r.l., with registered office at 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies, under number B 110.214, incorporated by deed of M^e Joseph Elvinger, acting in replacement of M^e Paul Bettingen on the 4th August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 10 January 2006, number 55. The articles of incorporation have been amended by a deed of Maître Paul Bettingen on 15 May 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 4 November 2006, number 2062. (the "Company").

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the issue of new class L Convertible Preferred Equity Certificates ("Class L CPECs") for an amount of up to four million British Pounds (GBP 4,000,000.-);

2. Amendment and restatement of article 6.3 of the Company's articles of association relating to the inclusion of tracking shares;

3. Amendment and restatement of article 6.4 of the Company articles association in relation to special rules concerning the distributions of the Company's distributable results to the Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares, Class E shares and Class F shares;

4. Amendment and restatement of article 6.5 of the Company's articles of association in relation to the distribution of profits of the Company to be made to all Company's shares ranking from Class A through and including Class J shares;

5. Amendment and restatement of article 6.6 of the Company's articles of association in relation to the special rules and procedures concerning the distributions to be made by the Company in case of a liquidation;

6. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder authorizes and approves the issue by the Company of Class L CPECs for an amount of four million British Pounds (GBP 4,000,000.-), represented by one hundred and sixty thousand (160,000) Class L CPECs of a

par value of twenty-five British Pounds (GBP 25) each under the terms and conditions of the Class L CPECs to be issued with effect as of 11 April 2007.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend and restate article 6.3 of the Company's articles of association so that the Class F shares are to be considered as tracking shares:

« **Art. 6.3. Tracking Shares.** Class A shares shall track the real estate investments conducted by the Company in Geneva (the «Geneva Investment») through the Luxembourg company DIGITAL LUXEMBOURG, S.à r.l.;

Class B shares shall track the real estate investments conducted by the Company in Amsterdam (the «Amsterdam Investment») through the Dutch company DIGITAL NETHERLANDS II BV held by DIGITAL NETHERLANDS I BV;

Class C shares shall track the real estate investments conducted by the Company in Dublin (the «Dublin Investment») through the Dutch company DIGITAL NETHERLANDS III BV held by DIGITAL NETHERLANDS I BV.

Class D shares shall track the real estate investments conducted by the Company in Amsterdam (the "Redbus Investment") through the Dutch company DIGITAL Netherlands V BV.

Class E shares shall track the real estate investments conducted by the Company in Paris (the «Paris Investment») through the French Company DIGITAL REALTY (Paris) Sarl.

Class F shares shall track the real estate investment conducted by the Company in Welwyn, the United Kingdom (the «Welwyn Investment») through the Luxembourg company DIGITAL REALTY (WELWYN) SARL.»

Third resolution

The Sole Shareholder decides to amend and restate article 6.4 of the Company's articles of association in relation to the special rules concerning the distributions of the Company's distributable results to the Class A shares, Class B shares, Class C, class D, class E and Class F shares as follows:

«6.4 Distribution of profits to tracking stock

Class A shares shall entitle their holders to the exclusive benefit of economic rights linked with the performance of the Geneva Investment and shall therefore be allocated the proportion of the distributable net profit made by the Company during a given financial year which is represented by dividends in cash or in kind, capital gains or capital repayment earned by the Company from the Geneva Investment. Class A shares shall also entitle their holders to be allocated the portion of the share premium account of the Company defined as Class A Share Premium by the general meeting of shareholders of the Company;

Class B shares shall entitle their holders to the exclusive benefit of economic rights linked with the performance of the Amsterdam Investment and shall therefore be allocated the proportion of the distributable net profit made by the Company during a given financial year which is represented by dividends in cash or in kind, capital gains or capital repayment earned by the Company from the Amsterdam Investment. Class B shares shall also entitle their holders to be allocated the portion of the share premium account of the Company defined as Class B Share Premium by the general meeting of shareholders of the Company;

Class C shares shall entitle their holders to the exclusive benefit of economic rights linked with the performance of the Dublin Investment and shall therefore be allocated the proportion of the distributable net profit made by the Company during a given financial year which is represented by dividends in cash or in kind, capital gains or capital repayment earned by the Company from the Dublin Investment. Class C shares shall also entitle their holders to be allocated the portion of the share premium account of the Company defined as Class C Share Premium by the general meeting of shareholders of the Company;

Class D shares shall entitle their holders to the exclusive benefit of economic rights linked with the performance of the Redbus Investment and shall therefore be allocated the proportion of the distributable net profit made by the Company during a given financial year which is represented by dividends in cash or in kind, capital gains or capital repayment earned by the Company from the Redbus Investment. Class D shares shall also entitle their holders to be allocated the portion of the share premium account of the Company defined as Class D Share Premium by the general meeting of shareholders of the Company;

Class E shares shall entitle their holders to the exclusive benefit of economic rights linked with the performance of the Paris Investment and shall therefore be allocated the proportion of the distributable net profit made by the Company during a given financial year which is represented by dividends in cash or in kind, capital gains or capital repayment earned by the Company from the Paris Investment. Class E shares shall also entitle their holders to be allocated the portion of the share premium account of the Company defined as Class E Share Premium by the general meeting of shareholders of the Company;

Class F shares shall entitle their holders to the exclusive benefit of economic rights linked with the performance of the Welwyn Investment and shall therefore be allocated the proportion of the distributable net profit made by the Company during a given financial year which is represented by dividends in cash or in kind, capital gains or capital repayment earned by the Company from the Welwyn Investment. Class F shares shall also entitle their holders to be allocated the portion of the share premium account of the Company defined as Class F Share Premium by the general meeting of shareholders of the Company.

Where the Sole Shareholder decides not to distribute the results of the Geneva Investment, the Amsterdam Investment, the Dublin Investment, the Redbus Investment, the Paris Investment or the Welwyn Investment, such results will be allocated to the three corresponding dividend reserves to be named respectively «A Dividend Reserve», «B Dividend Reserve», «C Dividend Reserve», «D Dividend Reserve», «E Dividend reserve» and «F Dividend Reserve».

These dividend reserves shall be constituted based on the net results of the Company for each of the Geneva Investment, the Amsterdam Investment, the Dublin Investment, the Redbus investment, the Paris Investment, the Welwyn Investment, which have not been distributed, in accordance with the above allocation method.

All shares shall rank *pari passu* for the purpose of this clause.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to amend and restate article 6.5 of the Company's articles of association relating to the distributions of profits of the Company to be made to all shares of the Company from Class A through and including Class J shares:

«6.5 Distributions of profits to non tracking shares

Any class of shares other than the Classes A, B, C, D, E and F entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence, save the corporate assets and profits which shall be distributed exclusively to the Class A, Class B, Class C, Class D, Class E and Class F shares by virtue of the performance of the Geneva Investment, the Amsterdam Investment, the Dublin Investment, the Redbus Investment, the Paris Investment and the Welwyn Investment as the case may be.

New classes of tracking shares can be created either by issue of additional new shares or by any other means decided by the Company's shareholders, following the procedure provided for by article 6.2 of the Company's articles of association relating to the modification of the Company's share capital.»

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to amend and restate article 6.6 of the Company's articles of association in relation to the special rules and procedures concerning the distributions to be made by the Company in case of a liquidation;

«6.6 Distributions in case of liquidation

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to holders of Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares and holders of any other classes of tracking stock, *pro rata* the number of shares they hold to the holders of ordinary shares as follows:

- holders of Class A shares shall be entitled to the proportion represented by the dividends in cash or in kind, capital gains or capital repayment earned by the Company from the Geneva Investment in the net profit distributable by the Company since its dissolution as well as to the Class A Share Premium;

- holders of Class B shares shall be entitled to the proportion represented by the dividends in cash or in kind, capital gains or capital repayment earned by the Company from the Amsterdam Investment in the net profit distributable by the Company since its dissolution as well as to the Class B Share Premium;

- holders of Class C shares shall be entitled to the proportion represented by the dividends in cash or in kind, capital gains or capital repayment earned by the Company from the Dublin Investment in the net profit distributable by the Company since its dissolution as well as to the Class C Share Premium;

- holders of Class D shares shall be entitled to the proportion represented by the dividends in cash or in kind, capital gains or capital repayment earned by the Company from the Redbus Investment in the net profit distributable by the Company since its dissolution as well as to the Class D Share Premium;

- holders of Class E shares shall be entitled to the proportion represented by the dividends in cash or in kind, capital gains or capital repayment earned by the Company from the Paris Investment in the net profit distributable by the Company since its dissolution as well as to the Class E Share Premium;

- holders of Class F shares shall be entitled to the proportion represented by the dividends in cash or in kind, capital gains or capital repayment earned by the Company from the Welwyn Investment in the net profit distributable by the Company since its dissolution as well as to the Class F Share Premium;

- holders of Class D, Class E, Class G, Class H, Class I and Class J shares, or more generally, holders of ordinary shares shall be entitled to the portion represented by the net profit distributable by the Company since its dissolution save the amounts to be distributed to holders of Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D, Class E, Class F shares and as detailed above.

All shares shall rank equally for the purpose of this clause.»

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1,700).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party as represented hereabove, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact acting in her hereabove stated capacities, she signed together with the notary the present original deed.

Suivant la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DIGITAL BUSINESS TRUST, un Trust valablement constitué et existant sous les lois de l'Etat du Maryland, Etat-Unis d'Amérique, identification numéro B10789113, ayant son siège social au 11, East Chase Street, Baltimore, Maryland, Etat-Unis d'Amérique (l'Associé Unique), ici représentée par Monsieur Jean-Marc Delcour, avocat, demeurant professionnellement 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 23 août 2007.

Lequel comparant, représenté comme dit ci avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci

II. Le comparant déclare qu'il est le seul et unique associé, détenteur de cinq cents (500) parts sociales de la société DIGITAL LUXEMBOURG II S. à r.l., ayant son siège social établi au 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 110.214, constituée suivant acte reçu par M^e Joseph Elvinger, agissant en remplacement de Maître Paul Bettingen, le 4 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 10 janvier 2006, numéro 55. Les statuts de la «Société» ont été modifiés suivant un acte notarié de Maître Paul Bettingen daté du 15 mai 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 novembre, numéro 2062 (la «Société»).

III. Le comparant, représentée comme dit ci-avant, reconnaît avoir été dûment informée de l'ordre du jour de l'assemblée suivant:

1. approbation de l'émission de «Convertible Preferred Equity Certificates» («la Classe L de CPECs») de Classe L pour un montant de quatre millions de Livres Sterling (GBP 4.000.000);

2. modification et remaniement de l'article 6.3 des statuts de la Société relatifs à l'inclusion des Parts Sociales Traçantes;

3. modification et remaniement de l'article 6.4 des statuts de la Société relatifs aux règles propres aux distributions auxquelles donnent droit les Parts Sociales A, les Parts Sociales B, les Parts Sociales C, les Parts Sociales D, les Parts Sociales E ainsi que les parts Sociales F;

4. modification et remaniement de l'article 6.5 des statuts de la Société relatifs à la distribution de bénéfices aux parts sociales autres que les Parts Sociales Traçantes de la Classe A à la Classe J incluse;

5. modification et remaniement de l'article 6.6 des statuts de la Société relatifs aux procédures spéciales concernant les distributions accordées par la Société en cas de liquidation.

Le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique autorise et approuve l'émission de la nouvelle Classe L de CPECs pour un montant global de quatre millions de Livres Sterling (4.000.000 GBP), représentée par cent soixante milles (160,000) CPECs de la Classe L d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (25 GBP) chacun conformément aux termes et conditions des CPECs de la Classe L à émettre avec effet au 11 avril 2007.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier et remanier l'article 6.3 des statuts de la société de sorte que les Parts Sociales de Classe F seront considérées comme des parts sociales traçantes:

«6.3 Parts Sociales Traçantes

- Les Parts Sociales A suivront l'évolution de l'investissement mené par la Société à Genève (l'«Investissement Genevois») à travers la société d'acquisition de droit luxembourgeois DIGITAL LUXEMBOURG, S.à r.l.;

- Les Parts Sociales B suivront l'évolution de l'investissement mené par la Société à Amsterdam (l'«Investissement Amstellodamois») à travers la société d'acquisition de droit hollandais DIGITAL NETHERLANDS II BV, contrôlée par DIGITAL NETHERLANDS I BV;

- Les Parts Sociales C suivront l'évolution de l'investissement mené par la Société à Dublin (l'«Investissement Dublinois») à travers la société d'acquisition de droit hollandais DIGITAL NETHERLANDS III BV, contrôlée par DIGITAL NETHERLANDS I BV.

- les Parts Sociales D suivront l'évolution de l'investissement mené par la société à Amsterdam (l'«investissement Redbus») à travers la société d'acquisition de droit Hollandais DIGITAL NETHERLANDS V BV,

- les Parts Sociales E suivront l'évolution de l'investissement mené par la société à Paris (l'«investissement Parisiens») à travers la société d'acquisition de droit Français DIGITAL REALTY Sarl.

- les Parts Sociales F suivront l'évolution de l'investissement mené par la Société à Welwyn, Royaume-Uni (l'«investissement Welwyn») à travers la société d'acquisition de droit Anglais DIGITAL REALTY Sarl.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et remanier l'article 6.4 des statuts de la Société relatif aux règles propres aux distributions auxquelles donnent droit les Parts Sociales A, les Parts Sociales B, les Parts Sociales C, les Parts Sociales D, les Parts Sociales E ainsi que les Parts Sociales F:

«6.4 Distribution des profits aux Parts Sociales Traçantes

- Les Parts Sociales A confèrent à leurs détenteurs le bénéfice exclusif des droits économiques liés à la performance de l'Investissement Genevois; ces parts se verront ainsi attribuer la part distribuable du bénéfice net de la Société durant l'année fiscale, représenté par des dividendes en numéraire ou en nature, des gains en capital ou des remboursement de capital, tous issus de l'Investissement Genevois. En outre, les Parts Sociales A confèrent à leurs détenteurs un droit exclusif sur la portion du montant du compte prime d'émission que l'assemblée générale des associés de la Société qualifie de Prime d'Emission de Classe A.

- Les Parts Sociales B confèrent à leurs détenteurs le bénéfice exclusif des droits économiques liés à la performance de l'Investissement Amstellodamois; ces parts se verront ainsi attribuer la part distribuable du bénéfice net de la Société durant l'année fiscale, représenté par des dividendes en numéraire ou en nature, des gains en capital ou des remboursement de capital, tous issus de l'Investissement Amstellodamois. En outre, les Parts Sociales B confèrent à leurs détenteurs un droit exclusif sur la portion du montant du compte prime d'émission que l'assemblée générale des associés de la Société qualifie de Prime d'Emission de Classe B.

- Les Parts Sociales C confèrent à leurs détenteurs le bénéfice exclusif des droits économiques liés à la performance de l'Investissement Dublois; ces parts se verront ainsi attribuer la part distribuable du bénéfice net de la Société durant l'année fiscale, représenté par des dividendes en numéraire ou en nature, des gains en capital ou des remboursement de capital, tous issus de l'Investissement Dublois. En outre, les Parts Sociales C confèrent à leurs détenteurs un droit exclusif à la portion du montant du compte prime d'émission que l'assemblée générale des associés de la Société qualifie de Prime d'Emission de Classe C.

- Les Parts Sociales D confèrent à leurs détenteurs le bénéfice exclusif des droits économiques liés à la performance de l'Investissement Redbus; ces parts se verront ainsi attribuer la part distribuable du bénéfice net de la Société durant l'année fiscale, représenté par des dividendes en numéraire ou en nature, des gains en capital ou des remboursement de capital, tous issus de l'Investissement Redbus. En outre, les Parts Sociales D confèrent à leurs détenteurs un droit exclusif à la portion du montant du compte prime d'émission que l'assemblée générale des associés de la Société qualifie de Prime d'Emission de Classe D.

- Les Parts Sociales E confèrent à leurs détenteurs le bénéfice exclusif des droits économiques liés à la performance de l'Investissement Parisien; ces parts se verront ainsi attribuer la part distribuable du bénéfice net de la Société durant l'année fiscale, représenté par des dividendes en numéraire ou en nature, des gains en capital ou des remboursement de capital, tous issus de l'Investissement Parisien. En outre, les Parts Sociales E confèrent à leurs détenteurs un droit exclusif à la portion du montant du compte prime d'émission que l'assemblée générale des associés de la Société qualifie de Prime d'Emission de Classe E.

- Les Parts Sociales F confèrent à leurs détenteurs le bénéfice exclusif des droits économiques liés à la performance de l'Investissement Welwyn; ces parts se verront ainsi attribuer la part distribuable du bénéfice net de la Société durant l'année fiscale, représenté par des dividendes en numéraire ou en nature, des gains en capital ou des remboursement de capital, tous issus de l'Investissement Welwyn. En outre, les Parts Sociales F confèrent à leurs détenteurs un droit exclusif à la portion du montant du compte prime d'émission que l'assemblée générale des associés de la Société qualifie de Prime d'Emission de Classe F.

Les résultats issus de l'Investissement Genevois, de l'Investissement Amstellodamois, l'Investissement Dublois, de l'Investissement Redbus, de l'Investissement Parisien, ou de l'Investissement Welwyn que l'Associé Unique décide de ne pas distribuer seront affectés à trois réserves de dividendes spécifiques, respectivement dénommées «Réserve de Dividende A», «Réserve de Dividende B», «Réserve de Dividende C», «Réserve de Dividende D», «Réserve de Dividende E», ou «Réserve de Dividende F».

Ces réserves de dividende seront constituées des résultats nets de la Société issus respectivement de l'Investissement Genevois, de l'Investissement Amstellodamois et de l'Investissement Dublois et qui n'ont pas été distribués conformément au mode de distribution précité.

Toutes les parts seront considérées comme pari passu pour l'application de cet article.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et remanier l'article 6.5 des Statuts de la Société, relatif aux règles de distribution de l'ensemble des revenus nets distribuables de la Société affectés à l'ensemble des Parts Sociales de la Société de la Classe A à la Classe J incluse:

«6.5 Distribution de bénéfices aux parts sociales autres que les Parts Sociales Traçantes

Toutes les classes de parts sociales autres que les Parts Sociales A, B, C, D, E, et F confèrent un droit à leur détenteur sur une partie des actifs de la Société directement proportionnelle au nombre de parts sociales émises, à l'exception des actifs et bénéfices exclusivement distribuables aux détenteurs de Parts Sociales A, B, C, D, E et F puisque liés à la performance de l'Investissement Genevois, de l'Investissement Amstellodamois, de l'Investissement Dublinois, de l'Investissement Redbus, de l'Investissement Parisien ou de l'Investissement Welwyn selon le cas.

De nouvelles classes de Parts Sociales Traçantes pourront être créées par émission de parts sociales nouvelles ou par tout autre méthode décidée par les associés de la Société, suivant la procédure prévue à l'article 6.2 des statuts de la Société pour la modification du capital social.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide modifier et remanier l'article 6.6 des Statuts, relatif aux règles et procédures spéciales concernant les distributions accordées par la Société en cas de liquidation:

«6.6 Distributions en cas de liquidation

Après déduction des charges, les actifs sociaux doivent être attribués aux détenteurs de Parts Sociales A, B, C, D, E et F ainsi qu'aux détenteurs de parts sociales ne se qualifiant pas comme Parts Sociales Traçantes, en proportion du nombre de parts détenues comme suit:

- les détenteurs de Parts Sociales A ont droit à la portion représentée par les dividendes en numéraire ou en nature, les plus values ou les remboursements de capital issus de l'Investissement Genevois augmentés de la Prime d'Emission de Classe A;

- les détenteurs de Parts Sociales B ont droit à la portion représentée par les dividendes en numéraire ou en nature, les plus values ou les remboursements de capital issus de l'Investissement Amstellodamois augmentés de la Prime d'Emission de Classe B;

- les détenteurs de Parts Sociales C ont droit à la portion représentée par les dividendes en numéraire ou en nature, les plus values ou les remboursements de capital issus de l'Investissement Dublinois augmentés de la Prime d'Emission de Classe C;

- les détenteurs de Parts Sociales F ont droit à la portion représentée par les dividendes en numéraire ou en nature, les plus values ou les remboursements de capital issus de l'Investissement Welwyn augmentés de la Prime d'Emission de Classe F;

- les détenteurs de Parts Sociales D, Parts Sociales E, Parts Sociales G, Parts Sociales H et Parts Sociales J et, plus généralement, les détenteurs de parts sociales ordinaires ont droit à la portion représentée par revenu net distribuable par la Société depuis sa dissolution, exception faite des sommes distribuables aux détenteurs de Parts Sociales des Classes A, B, C, D, E et F comme décrit ci-dessus.

Toutes les parts seront considérées comme pari passu pour l'application de cet article.»

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, sont estimés à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. Delcour et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, LAC/2007/24803. — Reçu douze euros

Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008040056/5770/325.

(080043209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Medvic S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.085.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eight day of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

1) INTRAX LLC, a Delaware limited liability company having its registered office at 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware, United States of America, registered with Delaware Department of State, Division of Corporation under Number 3288078.

here duly represented by Ms Catherine Cadet, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on December 26th, 2007.

2) AMDRUG LLC, a Delaware limited liability company having its registered office at 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware, United States of America, registered with Delaware Department of State, Division of Corporation under Number 2825787.

here duly represented by Ms Catherine Cadet, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on December 26, 2007.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I- Medvic S.à r.l. (the Company) is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 27 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 18 August 2001 under the number 651, the articles of association of which were last modified by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 22 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 27 June 2006 under the number 1239;

II- Currently Intrax LLC, prenamed, is shareholder of sixty-three (63) Class B Shares and Amdrug LLC, prenamed, is the shareholder of sixty-three (63) Preferred Class A Shares.

II- The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of six thousand four hundred Euros (€ 6.400.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand six hundred (€ 12,600.-) Euros represented by sixty-three (63) Preferred Class A Shares and sixty-three (63) Class B Shares with a par value of one hundred (€ 100.-) Euros each, all fully subscribed and totally paid, to an amount of nineteen thousand euros (€ 19.000.-) by the issue of sixty-four (64) Class B Shares of a par value of one hundred (€ 100.-) Euros each, having the same rights and obligations as the existing Class B shares;

2. Increase of the capital by way of a cash contribution. Renunciation by AMDRUG LLC to subscribe to new shares. Subscription by INTRAX LLC. of the new shares which are to be issued by the Company by way of a contribution in cash of an amount of € 6.400.- (six thousand four hundred Euros).

3. Reduction of the subscribed share capital of the Company by an amount of six thousand three hundred Euros (€ 6.300.-) in order to bring it from its present amount of nineteen thousand euros (€ 19.000.-) represented by sixty-three (63) Preferred Class A Shares and one hundred twenty seven (127) Class B Shares of a par value of one hundred (100.-) Euros each to twelve thousand seven hundred (€ 12,700.-) Euros represented by one hundred twenty seven (127) Class B Shares, by redemption and subsequent cancellation by the Company of the sixty-three (63) Preferred Class A Shares, and setting off of the Company's receivables against AMDRUG LLC under a Share and Receivables Purchase Agreement dated December 4th, 2007. Acceptance by AMDRUG LLC of this setting off.

4. Conversion of the existing Class B shares into ordinary shares.

5. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase and subsequent.

First resolution

The shareholders resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of € 6.400.- (six thousand four hundred Euros) in order to bring it from its present amount of twelve thousand six hundred (€ 12,600.-) Euros represented by sixty-three (63) Preferred Class A Shares and sixty-three (63) Class B Shares with a par value of one hundred (€ 100.-) Euros each, all fully subscribed and totally paid, to an amount of nineteen thousand euros (€

19.000.-) by the issue of sixty-three (64) Class B Shares of a par value of one hundred (€ 100.-) Euros each, having the same rights and obligations as the existing Class B shares.

Subscription and payment

Thereupon, AMDRUG LLC., prenamed, represented as stated above declares that it does not intend to subscribe to new shares within the framework of this increase of share capital, and that for any purposes it renounces to any preferred subscription right.

Thereupon, INTRAX LLC., prenamed, represented as stated above declares to subscribe for the sixty-four (64) newly issued Class B Shares of the Company and to have them fully paid up by way of a cash contribution in an aggregate amount of six thousand four hundred Euros (€ 6.400.-).

Second resolution

The Meeting resolves to reduce of the share capital of the Company by an amount of six thousand three hundred Euros (€ 6.300.-) in order to bring it from its present amount of nineteen thousand euros (€ 19.000.-) represented by sixty-three (63) Preferred Class A Shares and one hundred twenty-seven (127) Class B Shares of a par value of one hundred (100.-) Euros each to twelve thousand seven hundred (€ 12,700.-) Euros represented by one hundred twenty-seven (127) Class B Shares.

The Meeting further resolves that the share capital shall be reduced by way of redemption and subsequent cancellation by the Company of the sixty-three (63) Preferred Class A Shares, and setting their purchase price off against the Company's receivables against AMDRUG LLC under a Share and Receivables Purchase Agreement dated December 4th, 2007. AMDRUG LLC, prenamed, represented as stated above declares for any purpose to accept this set-off.

Third resolution

The Meeting resolves to convert the existing Class B shares into ordinary shares.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of Article 6 of the articles of incorporation of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand seven hundred Euros (€ 12,700.-) represented by one hundred twenty-seven (127) Shares of a par value of one hundred (€ 100.-) Euros each, all fully subscribed and totally paid up."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager to proceed on behalf of the Company to the registration of the amendments in the share register of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) INTRAX LLC, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, représentée par Melle Catherine Cadet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 décembre 2007.

2) AMDRUG LLC, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, représentée par Melle Catherine Cadet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 décembre 2007

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I- Medvic S.à r.l. (la Société) est une société à responsabilité limitée constituée selon un acte notarié de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 août 2001 sous le numéro 651, et les statuts en ont été modifiés en vertu d'un acte notarié de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, du 22 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 juin 2006 sous le numéro 1239;

II- A l'heure actuelle, Intrax LLC prénommée, est le détenteur unique des soixante-trois (63) Parts Sociales de la Classe B et Amdrug LLC est le détenteur unique des soixante-trois (63) Parts Sociales de la Classe A.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société par un montant de six mille quatre cents euros (€ 6.400.-) aux fins de le porter de son montant actuel de douze mille six cents euros (€ 12,600.-) représenté par soixante-trois (63) Parts Sociales Préférentielles de la Classe A et soixante-trois (63) Parts Sociales de la Classe B avec une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune, toutes souscrites et libérées intégralement, à un montant de dix-neuf mille euros (€ 19.000.-) par l'émission de soixante-quatre (64) Parts Sociales de la Classe B d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales de la Classe B existantes;

2. Augmentation du capital par voie de contribution en espèce. Renonciation par AMDRUG LLC à souscrire à de nouvelles Parts Sociales. Souscription par INTRAX LLC. de toutes les nouvelles parts sociales à émettre par la Société, tels qu'indiqué au point 1^{er} ci-dessus par voie de contribution en espèce à concurrence d'un montant de € 6.400.- (six mille quatre cents euros).

3. Réduction du capital social souscrit de la Société par un montant de six mille trois cents euros (€ 6.300.-) afin de le porter de son montant actuel de dix-neuf mille euros (€ 19.000.-) représenté par soixante-trois (63) Parts Sociales Préférentielles de la Classe A et cent vingt-sept (127) Parts Sociales de la Classe B d'une valeur nominale de cent euros (100.-) chacune, à un montant de douze mille sept-cents euros (€ 12,700.-) représentés par cent vingt-sept (127) Parts Sociales de la Classe B, par le rachat et l'annulation subséquente par la société de soixante-trois (63) Parts Sociales Préférentielles de la Classe A, et mise à disposition des créances de la Société envers AMDRUG LLC en vertu d'un Contrat d'Acquisition de Parts Sociales et Créances, daté le 4 décembre 2007.

4. Conversion des Parts Sociales de la Classe B existantes en parts sociales ordinaires.

5. Modification de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social ci-dessus et ses suites.

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société par un montant de six mille quatre cents euros (€ 6.400.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille six cents euros (€ 12,600.-) représenté par soixante-trois (63) Parts Sociales Préférentielles de la Classe A et soixante-trois (63) Parts Sociales de la Classe B avec une valeur nominale de cent (€ 100.-) euros chacune, toutes souscrites et libérées intégralement, à un montant de dix-neuf mille euros (€ 19.000.-). par l'émission de soixante-quatre (64) Parts Sociales de la Classe B d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales de la Classe B existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Ces faits exposés, AMDRUG LLC., prénommée, représentée comme énoncé ci-avant, déclare qu'elle n'envisage pas de souscrire à des nouvelles parts sociales dans le cadre de l'augmentation du capital social et que pour autant que de besoin elle renonce à tout droit préférentiel de souscription.

INTRAX LLC. prénommée, représentée comme énoncé ci-avant, déclare souscrire les soixante-quatre (64) nouvelles parts sociales de Classe B et les libérer entièrement par voie de contribution en espèce d'un montant total de six mille quatre cents euros (€ 6.400.-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de six mille trois cents euros (€ 6.300.-) afin de le porter de son montant actuel de dix-neuf mille euros (€ 19.000.-) représenté par soixante-trois (63) Parts Sociales Préférentielles de la Classe A et cent vingt-sept (127) Parts Sociales de la Classe B avec une valeur nominale de cent (100.-) euros chacune, toutes souscrites et libérées intégralement, à un montant de douze mille sept cent euros (€ 12,700.-) représenté par cent vingt-sept (127) Parts Sociales de la Classe B d'une valeur nominale de cent euros (100.-) chacune.

L'assemblée générale décide que le capital social sera réduit par un rachat et une annulation subséquente par la Société des soixante-trois (63) Parts Sociales Préférentielles de la Classe A, en compensant le prix de rachat de celles-ci par une créance que la Société a contre AMDRUG LLC sous un contrat d'achat d'action et de créances daté du 4 décembre 2007. AMDRUG LLC, prénommée, représentée comme énoncé ci-avant, pour autant que de besoin, déclare accepter la compensation de créances ainsi effectuée.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de convertir les Parts Sociales de la Classe B en parts sociales ordinaires.

Quatrième résolution

Par voie de conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont le paragraphe premier sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 6. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à douze mille sept cents euros (€ 12.700,-) représenté par cent vingt-sept (127) Parts Sociales d'une valeur nominale de cent (100) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter ce qui vient d'être dit, et donne mandat à tout gérant de la Société de procéder aux dites modifications au nom et pour le compte de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Cadet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, LAC/2008/835. — Reçu soixante-quatre euros

Eur 1% = 64.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008040055/5770/185.

(080043230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

BELEK Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.420.

—

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"FU UN LIMITED PARTNERSHIP", a limited partnership incorporated and existing under the Laws of the Cayman Islands, having its registered seat at P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, duly represented by its general partner FU UN LIMITED, an exempted company, having its registered seat at P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies for the Cayman Islands under number CR-14079,

here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on 27 December 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "BELEK Luxembourg S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90.420, having its registered office at 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed dated 28 November 2002 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 105 dated 3 February 2003, page 5025. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 26 January 2005, published in the Mémorial C number 691, dated on 13 July 2005, page 33151.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the currency of the share capital of the Company from Euro to US Dollars with retroactive effect as of 1st January 2007 according to the exchange rate (EUR/USD) as of 1st January 2007. Therefore the Company's share capital will amount as of from 1st January 2007 to one hundred and twenty-five thousand nine hundred and fifty-four US Dollars (USD 125,954.-).

Second resolution

Further to the above mentioned resolution, the sole shareholder resolves that the nominal value of each share, expressed in US Dollars, shall be of one US Dollars (USD 1.-) each, with effect as of 1st January 2007, therefore the Company's share capital is divided into one hundred and twenty-five thousand nine hundred and fifty-four (125,954) shares of one US Dollars (USD 1.-) each.

The sole shareholder resolves to confer all necessary powers to the managers of the Company in order to proceed to the exchange of all former shares against the new shares.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended with retroactive effect as of 1st January 2007 and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed capital is fixed at one hundred and twenty-five thousand nine hundred and fifty-four US Dollars (USD 125,954.-) divided into one hundred and twenty-five thousand nine hundred and fifty-four (125,954.-) shares, with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, which have been entirely subscribed and fully paid in."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"FU UN LIMITED PARTNERSHIP", un Limited Partnership constitué selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, dûment représenté par son general partner FU UN LIMITED, une exempted company, ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registrar of Companies for the Cayman Islands sous le numéro CR-14079,

ici représenté par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, en date du 27 décembre 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "BELEK Luxembourg S.à r.l.", (ci-après la "Société") une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.420, ayant son siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte notarié en date du 28 novembre 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 105 en date du 3 février 2003, page 5025. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié en date du 26 janvier 2005, publié au Mémorial C numéro 691, en date du 13 juillet 2005, page 33151.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la devise du capital social de la Société d'Euro en Dollar US avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007 selon le taux de change (EUR/USD) du 1^{er} janvier 2007. Par conséquent il en résulte que le capital social s'élèvera à compter du 1^{er} janvier 2007 à cent vingt-cinq mille neuf cent cinquante-quatre US Dollars (USD 125,954.-).

Seconde résolution

Suite à la résolution mentionnée ci-dessus, l'associé unique décide que la valeur nominale de chacune des parts sociales, exprimée en Dollars US, sera d'un Dollars US (USD 1,-) chacune, avec effet au 1^{er} janvier 2007, par conséquent le capital social de la Société sera divisé en cent vingt-cinq mille neuf cent cinquante-quatre (125,954) parts sociales d'un Dollars US (USD 1,-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés aux gérants de la Société pour procéder à l'échange des parts sociales anciennes contre les parts sociales nouvelles.

Troisième résolution

A la suite des résolutions mentionnées ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007 et est désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille neuf cent cinquante-quatre US Dollars (USD 125,954.-) représenté par cent vingt-cinq mille neuf cent cinquante-quatre (125,954) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollars US (USD 1,-) chacune, ayant toutes été intégralement souscrites et libérées."

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 janvier 2008 Relation: EAC/2008/201. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008040052/239/104.

(080043166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Tramp S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 23.095.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 5 février 2004, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de:

- la société anonyme TRAMP S.A.H., dont le siège social a été dénoncé en date du 24 septembre 1994, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.095;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth CAPESIUS et liquidateur Maître Denis CANTELE, avocat, demeurant 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 février 2008.

Pour extrait conforme

M^e Denis Cantele

Le liquidateur

Référence de publication: 2008040098/1035/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06392. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

ATS International Trading S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 63.747.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 5 février 2004, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de:

- la société anonyme ATS INTERNATIONAL TRADING S.A., dont le siège social établi à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, a été dénoncé en date du 31 décembre 2002, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.747.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth CAPESIUS et liquidateur Maître Denis CANTELE, avocat, demeurant 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 février 2008.

Pour extrait conforme

M^e Denis Cantele

Le liquidateur

Référence de publication: 2008040099/1035/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06393. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Stones Steak House Strassen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.624.

Le bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008040097/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02459. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Nawlins Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8011 Strassen, 201, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg F 680.

L'Assemblée générale extraordinaire des membres de l'asbl NAWLINS s'est réunie en date du 11 octobre 2007 à 18.00 heures à L-1143 Luxembourg, 21, rue Astrid.

Etaient présents les sieurs Pierre BIEL, Arsène REIS et Roland FUNK. Suite à la démission de Monsieur Marcel Lépine en date du 10 octobre 2007, deux tiers des membres étaient présents.

Après vérification des comptes, l'Assemblée Générale a donné décharge à Monsieur Roland FUNK et a chargé ce dernier à dissoudre le compte de l'asbl NAWLINS auprès de la DEXIA-BIL.

Ensuite l'Assemblée Générale a prononcé à l'unanimité la dissolution de l'association et a désigné Monsieur Roland FUNK comme liquidateur.

Fait à Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Pierre BIEL / Arsène REIS / Roland FUNK / *Par procuration pour Claude ...*

- / - / - / *Signature*

Référence de publication: 2008040118/8719/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00455. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Stones Steak House Strassen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.624.

Le bilan du 7 mai au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008040096/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02456. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

C.A.S.F. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.
R.C.S. Luxembourg B 74.848.

Lettre démission du poste d'administration

Je démissionne de mon poste d'administrateur de la société avec effet au 10 juin 2005.

Esch-sur-Alzette, le 26 février 2008.

Aldo FASCIO.

Référence de publication: 2008040101/5617/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07616. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

E.I.N. Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 85, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 38.430.

L'an deux mille huit, le six mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "E.I.N. INVEST", R.C. Luxembourg B 38.430, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 octobre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 148 du 16 avril 1992.

Les statuts de ladite Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2204 du 5 octobre 2007.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Madame Alexandra Fuentes, employée privée, demeurant au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne Peyron, employée privée, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de onze euros (EUR 11,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires présents ou représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social au 85, route d'Arlon, L-8211 Mamer et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} et du premier alinéa de l'article 11 des statuts.

2. Acceptation de la démission de Monsieur Alexandre ALBERTI en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société à compter du 4 octobre 2007;

3. Nomination de Monsieur Florent PONS DA COSTA en tant qu'administrateur de la société à compter du 4 octobre 2007;

4. Nomination de Monsieur Vincent ALBERTI en tant qu'administrateur-délégué de la société à compter du 4 octobre 2007.

5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social est transféré au 85, route d'Arlon, L-8211 Mamer.

En conséquence le deuxième alinéa de l'article 1^{er} et le premier alinéa de l'article 11 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . 2^{ème} alinéa.** Le siège social est établi à Mamer."

" **Art. 11.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 2 du mois de mai de chaque année à 10.00 heures à Mamer au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Alexandre ALBERTI en tant qu'administrateur et administrateur-délégué à compter du 4 octobre 2007 et de lui accorder pleine décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Florent PONS DA COSTA, né le 13 mai 1985 à Rieux la Pape (France), demeurant à 5a, rue des Maximins, L-8247 Mamer, en tant qu'administrateur de la société à compter du 4 octobre 2007 pour une durée de six ans.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Vincent ALBERTI, né le 3 septembre 1974 à Toulouse (France), demeurant à L-8211 Mamer, 85, route d'Arlon, en tant qu'administrateur-délégué de la société à compter du 4 octobre 2007 pour une durée de six ans.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Fuentes, R. Thill, C. Peyron et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, LAC/2008/9963. — Reçu douze euros

Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008040057/5770/70.

(080043247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

CitCor Franconia Boizenburg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.141.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"CitCor Residential Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.183.

here represented by Mrs. Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 24 December 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "CitCor Franconia Boizenburg II S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B 130.141, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, dated 9 July 2007, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 7 September 2007 (number 1920, page 92148) (the "Mémorial C"), and whose by laws have never been amended yet.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to change the par value of the existing shares from one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each to one euro (EUR 1.-) each, so that the share capital is represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and eighty-two thousand fifty-seven euro (EUR 1,182,057,-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) up to one million one hundred and ninety-four thousand five hundred and fifty-seven euro (EUR 1,194,557.-) by the issue of one million one hundred and eighty-two thousand fifty-seven (1,182,057) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

The one million one hundred and eighty-two thousand fifty-seven (1,182,057) new shares have been subscribed by "CitCor Residential Holdings S.à r.l.", prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim in connection with a shareholder loan held by "CitCor Residential Holdings S.à r.l." against the Company for a total amount of one million one hundred and eighty-two thousand fifty-seven euro (EUR 1,182,057,-).

The total contribution of one million one hundred and eighty-two thousand fifty-seven euro (EUR 1,182,057,-) will be entirely allocated to the share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred and ninety-four thousand five hundred and fifty-seven euro (EUR 1,194,557.-) represented by one hundred and ninety-four thousand five hundred and fifty-seven (1,194,557) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to sixteen thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendsieben, am siebenundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Herrn Jean-Joseph WAGNER, mit Amtswohnsitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg

Ist erschienen:

"CitCor Residential Holdings S.à r.l.", eine société à responsabilité limitée, gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit registriertem Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.183,

hier vertreten durch Frau Linda KORPEL, maître en droit, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht, welche am 24. Dezember 2007 in Luxemburg ausgestellt wurde.

Diese Vollmacht, die vom Bevollmächtigten der erschienenen Partei und vom Notar ne varietur abgezeichnet wurde, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt um gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Diese erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter von "CitCor Franconia Boizenburg II S.à r.l." (im Folgenden die "Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit registriertem Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.141, gegründet durch eine Urkunde des Notars Herrn Henri Hellinckx, mit Datum vom 9. Juli 2007 und deren Gesellschaftssatzung, die bis zum heutigen Datum nicht geändert wurde, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 7. September 2007 (Nummer 1920, Seite 92148) (das "Mémorial C") veröffentlicht worden ist.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, verlangt vom Notar die folgenden Beschlüsse zu notarisieren:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, den Nominalwert der bestehenden Anteile von einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-) pro Anteil in einen Euro (EUR 1.-) pro Anteil umzuändern, so dass das gezeichnete Aktienkapital in zwölftausend fünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1.-) pro Anteil, eingeteilt wird.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, das Aktienkapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von einer Million einhundertundzweiundachtzigtausend siebenundfünfzig Euro (EUR 1,182,057,-) zu erhöhen, um das Aktienkapital von derzeit zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf eine Million einhundertundvierundneunzigtausend fünfhundert und siebenundfünfzig Euro (EUR 1,194,557,-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von einer Million einhundertundzweiundachtzigtausend siebenundfünfzig (1,182,057) Anteilen mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1.-) pro Anteil und mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Anteile.

Die eine Million einhundertundzweiundachtzigtausend siebenundfünfzig (1,182,057) neuen Anteile wurden von "CitCor Residential Holdings S.à r.l." gezeichnet und vollständig durch die Einbringung einer Sacheinlage, bestehend aus dem Anspruch, welcher der "CitCor Residential Holdings S.à r.l." gegen die Gesellschaft aus dem Gesellschafterdarlehen in Höhe eines Gesamtbetrages von einer Million einhundertundzweiundachtzigtausend siebenundfünfzig Euro (EUR 1,182,057,-) zusteht, bezahlt.

Die Einlage in Höhe eines Gesamtbetrages von einer Million einhundertundzweiundachtzigtausend siebenundfünfzig Euro (EUR 1,182,057) wird im Ganzen dem Aktienkapital zugeordnet.

Der Nachweis über das Bestehen und über den Wert der Einlage wurde dem unterzeichnenden Notar gegenüber erbracht.

Dritter Beschluss

Aufgrund der vorherigen Beschlüsse wird der erste Absatz von Artikel 6 der Gesellschaftssatzung dementsprechend abgeändert um künftig folgenden Wortlaut zu haben:

" **Art. 6.** Das gezeichnete Aktienkapital wird auf eine Million einhundertundvierundneunzigtausend fünfhundert und siebenundfünfzig Euro (EUR 1,194,557,-) festgesetzt, eingeteilt in eine Million einhundertundvierundneunzigtausend fünfhundert und siebenundfünfzig (1,194,557) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1.-)."

Kosten und Auslagen

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Urkunde von ihr getragen werden, wird auf sechzehntausend Euro geschätzt.

Worüber Urkunde erstellt wurde in Luxemburg zum Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen des Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Und nach Verlesung alles Vorhergehenden an die Bevollmächtigte, welche dem Notar mit Vor- und Nachnamen und Anschrift bekannt ist, hat die Bevollmächtigte der erschienenen Partei und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. KORPEL, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 4. Januar 2008. Relation: EAC/2008/191. — Erhalten elftausendachthundert-zwanzig Euro siebenundfünfzig Cents (1.182.057.- zu 1% = 11.820,57.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 14. März 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008040051/239/122.

(080043083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Kubang S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 104.874.

La version abrégée du bilan au 31 décembre 2005 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2008.

DANDOIS & MEYNIAL

4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008040074/2374/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04881. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Kubang S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 104.874.

La version abrégée du bilan au 31 décembre 2006 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2008.

DANDOIS & MEYNIAL

4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008040075/2374/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04883. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

CitCor Franconia Berlin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.182.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"CitCor Residential Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.183.

here represented by Mrs. Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 24 December 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "CitCor Franconia Berlin I S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B 130.182 incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, dated 9 July 2007, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 10 September 2007 (number 1933, page 92771) (the "Mémorial C"), and whose by laws have never been amended yet.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to change the par value of the existing shares from one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each to one euro (EUR 1.-) each, so that the share capital is represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and ninety-eight thousand six hundred and forty-nine euro (EUR 1,198,649.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) up to one million two hundred and eleven thousand one hundred and forty-nine euro (EUR 1,211,149.-) by the issue of one million one hundred and ninety-eight thousand six hundred and

forty-nine (1,198,649) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

The one million one hundred and ninety-eight thousand six hundred and forty-nine (1,198,649) new shares have been subscribed by "CitCor Residential Holdings S.à r.l.", prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim in connection with a shareholder loan held by "CitCor Residential Holdings S.à r.l." against the Company for a total amount of one million one hundred and ninety-eight thousand six hundred and forty-nine euro (EUR 1,198,649,-).

The total contribution of one million one hundred and ninety-eight thousand six hundred and forty-nine euro (EUR 1,198,649,-) will be entirely allocated to the share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million two hundred and eleven thousand one hundred and forty-nine euro (EUR 1,211,149.-) represented by one million two hundred and eleven thousand one hundred and forty-nine (1,211,149) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to sixteen thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundsieben, am siebenundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Herrn Jean-Joseph WAGNER, mit Amtswohnsitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

"CitCor Residential Holdings S.à r.l.", eine société à responsabilité limitée, gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit registriertem Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.183,

hier vertreten durch Frau Linda KORPEL, maître en droit, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht, welche am 24. Dezember 2007 in Luxemburg ausgestellt wurde.

Diese Vollmacht, die vom Bevollmächtigten der erschienenen Partei und vom Notar ne varietur abgezeichnet wurde, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt um gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Diese erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter von "CitCor Franconia Berlin I S.à.r.l." (im Folgenden die "Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit registriertem Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.182, gegründet durch eine Urkunde des Notars Herrn Henri Hellinckx, mit Datum vom 9. Juli 2007 und deren Gesellschaftssatzung, die bis zum heutigen Datum nicht geändert wurde, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 10. September 2007 (Nummer 1933, Seite 92771) (das "Mémorial C") veröffentlicht worden ist.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, verlangt vom Notar die folgenden Beschlüsse zu notarisieren:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, den Nominalwert der bestehenden Anteile von einhundert fünfundsiebzig Euro (EUR 125,-) pro Anteil in einen Euro (EUR 1.-) pro Anteil umzuändern, so dass das gezeichnete Aktienkapital in zwölftausend fünfundsiebzig (12.500) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1.-) pro Anteil, eingeteilt wird.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, das Aktienkapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von einer Million einhundert und achtundneunzigtausend sechshundert und neunundvierzig Euro (EUR 1,198,649,-) zu erhöhen, um das Aktienkapital von derzeit zwölftausend fünfundsiebzig Euro (EUR 12.500,-) auf eine Million zweihundert und elftausend einhundert und neunundvierzig Euro (EUR 1,211,149,-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von einer Million einhundert und

achtundneunzigtausend sechshundert und neunundvierzig (1,198,649) Anteilen mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1.-) pro Anteil.

Die eine Million einhundert und achtundneunzigtausend sechshundert und neunundvierzig (1,198,649) neuen Anteile wurden von "CitCor Residential Holdings S.à r.l." gezeichnet und vollständig durch die Einbringung einer Sacheinlage, bestehend aus dem Anspruch, welcher der "CitCor Residential Holdings S.à r.l." gegen die Gesellschaft aus dem Gesellschafterdarlehen in Höhe eines Gesamtbetrages von einer Million einhundert und achtundneunzigtausend sechshundert und neunundvierzig Euro (EUR 1,198,649) zusteht, bezahlt.

Die Einlage in Höhe eines Gesamtbetrages von einer Million einhundert und achtundneunzigtausend sechshundert und neunundvierzig Euro (EUR 1,198,649) wird im Ganzen dem Aktienkapital zugeordnet.

Der Nachweis über das Bestehen und über den Wert der Einlage wurde dem unterzeichnenden Notar gegenüber erbracht.

Dritter Beschluss

Aufgrund der vorherigen Beschlüsse wird der erste Absatz von Artikel 6 der Gesellschaftssatzung dementsprechend abgeändert um künftig folgenden Wortlaut zu haben:

" **Art. 6.** Das gezeichnete Aktienkapital wird auf eine Million zweihundert und elftausend einhundert und neunundvierzig Euro (EUR 1,211,149,-) festgesetzt, eingeteilt in eine Million zweihundert und elftausend einhundert und neunundvierzig (1,211,149) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1.-)."

Kosten und Auslagen

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Urkunde von ihr getragen werden, wird auf sechzehntausend Euro geschätzt.

Worüber Urkunde erstellt wurde in Luxemburg zum Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen des Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Und nach Verlesung alles Vorhergehenden an die Bevollmächtigte, welche dem Notar mit Vor- und Nachnamen und Anschrift bekannt ist, hat die Bevollmächtigte der erschienenen Partei und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. KORPEL, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 4. Januar 2008. Relation: EAC/2008/195. — Erhalten elftausendneunhundertsechszwanzig Euro neunundvierzig Cents (1% von 1.198.649.- = 11.986,49.- EUR).

Der Einnnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 17. März 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008040049/239/123.

(080043063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Runner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 59.354.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 novembre 2005 les organes de la société se composent comme suit:

Conseil d'Administration

Monsieur Valerio RAGAZZONI, comptable indépendant, né le 16 août 1943 à Lezzeno (CO), demeurant à L-8077 Bertrange - 248, rue de Luxembourg.

Monsieur Gerhard NELLINGER, expert comptable, né le 22 avril 1949 à Trèves (D), demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg - 74, rue de Merl.

Monsieur Raymond GATTO, employé privé, né le 1^{er} mars 1950 à Charleroi (B), demeurant à L-8066 Bertrange, 23, rue de la Gare.

Commissaire aux Comptes

Madame Claudine VAN HAL, employée privée, née le 11 juin 1949 à Gent (B), demeurant à L-5431 Lenningen - 27, rue de l'Ecole.

jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

Luxembourg, le 12 février 2008.
Pour extrait conforme et sincère
Signatures

Référence de publication: 2008040105/740/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06733. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Lux-Cassing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 41, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 58.498.

—
Abkommen

Zwischen den Unterzeichneten:

1) Frau Sunje NEUERBURG-HERRES, Privatbeamtin, wohnhaft in Klostergartenstrasse 36,
D-54340 LEIWEN

nachstehend als «Verkäufer» genannt, einerseits,
und

2) Herrn Frank NEUERBURG, Geschäftsmann, wohnhaft in Zum Schlosspark 63,
D-54295 TRIER KUERENZ

nachstehend als «Käufer» genannt, andererseits,
wurde folgendes vereinbart:

1) Zum 31. Oktober 2007, verkauft und übergibt der Verkäufer dem Käufer, der annimmt, 49 (neunundvierzig) Gesellschaftsanteile ohne Nennwert der luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUX-CASSING S.à r.l., ohne offiziellen Gesellschaftssitz, nachstehend als «Gesellschaft» genannt.

2) Der Verkaufspreis beträgt EUR 1,- (ein Euro).

3) Der Verkauf geht auf Kosten des Käufers, der sich verpflichtet alle Kosten dieses Abkommens zu tragen und sich verpflichtet den Verkauf ins luxemburgische Handelsregister eintragen zu lassen.

Aufgestellt in Luxemburg in 3 Originale, am 31. Oktober 2007.

Das erste Original für den Verkäufer, das Zweite für den Käufer und das Dritte für den Notar.

Frau Sunje NEUERBURG-HERRES / Herr Frank NEUERBURG

Verkäufer / Käufer

Référence de publication: 2008040106/728/29.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10397. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

52Drive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 57, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.978.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 52 DRIVE SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008040107/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05095. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Runner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 59.354.

Le Conseil d'Administration a nommé en date du 25 novembre 2005 comme Administrateur délégué Monsieur Valerio RAGAZZONI, comptable indépendant, né le 16 août 1943 à Lezzeno (CO), demeurant à L-8077 Bertrange - 248, rue de Luxembourg jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

Luxembourg, le 12 février 2008.
Pour extrait conforme et sincère
Signature

Référence de publication: 2008040104/740/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06736. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

CitCor Franconia Berlin II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 130.118.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"CitCor Residential Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.183.

here represented by Mrs. Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 24 December 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "CitCor Franconia Berlin II S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B 130.118, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, dated 9 July 2007, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 9 September 2007 (the "Mémorial C"), and whose by laws have never been amended yet.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to change the par value of the existing shares from one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each to one euro (EUR 1.-) each, so that the share capital is represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of one million eight hundred and fifty-six thousand two hundred and five euro (EUR 1,856,205.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) up to one million eight hundred and sixty-eight thousand seven hundred and five euro (EUR 1,868,705.-) by the issue of one million eight hundred and fifty-six thousand two hundred and five (1,856,205) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

The one million eight hundred and fifty-six thousand two hundred and five (1,856,205) new shares have been subscribed by "CitCor Residential Holdings S.à r.l.", prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim in connection with a shareholder loan held by "CitCor Residential Holdings S.à r.l." against the Company for a total amount of one million eight hundred and fifty-six thousand two hundred and five euro (EUR 1,856,205.-).

The total contribution of one million eight hundred and fifty-six thousand two hundred and five euro (EUR 1,856,205.-) will be entirely allocated to the share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million eight hundred and sixty-eight thousand seven hundred and five euro (EUR 1,868,705.-) represented by one million eight hundred and sixty-eight thousand seven hundred and five (1,868,705) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to twenty-five thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendsieben, am siebenundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Herrn Jean-Joseph WAGNER, mit Amtswohnsitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

"CitCor Residential Holdings S.à r.l.", eine société à responsabilité limitée, gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit registriertem Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.183,

hier vertreten durch Frau Linda KORPEL, maître en droit, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht, welche am 24. Dezember 2007 in Luxemburg ausgestellt wurde.

Diese Vollmacht, die vom Bevollmächtigten der erschienenen Partei und vom Notar ne varietur abgezeichnet wurde, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt um gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Diese erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter von "CitCor Franconia Berlin II S.à r.l." (im Folgenden die "Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit registriertem Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.118, gegründet durch eine Urkunde des Notars Herrn Henri Hellinckx, mit Datum vom 9. Juli 2007 und deren Gesellschaftssatzung, die bis zum heutigen Datum nicht geändert wurde, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 9. September 2007 (das "Mémorial C") veröffentlicht worden ist.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, verlangt vom Notar die folgenden Beschlüsse zu notarisieren:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, den Nominalwert der bestehenden Anteile von einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-) pro Anteil in einen Euro (EUR 1.-) pro Anteil umzuändern, so dass das gezeichnete Aktienkapital in zwölftausend fünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1.-) pro Anteil, eingeteilt wird.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, das Aktienkapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von einer Million achthundert und sechsundfünfzigtausend zweihundert und fünf Euro (EUR 1,856,205,-) zu erhöhen, um das Aktienkapital von derzeit zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf eine Million achthundert und achtundsechzigtausend siebenhundert und fünf Euro (EUR 1,868,705,-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von einer Million achthundert und sechsundfünfzigtausend zweihundert und fünf (1,856,205) Anteilen mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1.-) pro Anteil und mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Anteile.

Die eine Million achthundert und sechsundfünfzigtausend zweihundert und fünf (1,856,205) neuen Anteile wurden von "CitCor Residential Holdings S.à r.l." gezeichnet und vollständig durch die Einbringung einer Sacheinlage, bestehend aus dem Anspruch, welcher der "CitCor Residential Holdings S.à r.l." gegen die Gesellschaft aus dem Gesellschafterdarlehen in Höhe eines Gesamtbetrages von einer Million achthundert und sechsundfünfzigtausend zweihundert und fünf Euro (1,856,205,- EUR) zusteht, bezahlt.

Die Einlage in Höhe eines Gesamtbetrages von einer Million achthundert und sechsundfünfzigtausend zweihundert und fünf Euro (1,856,205,- EUR) wird im Ganzen dem Aktienkapital zugeordnet.

Der Nachweis über das Bestehen und über den Wert der Einlage wurde dem unterzeichnenden Notar gegenüber erbracht.

Dritter Beschluss

Aufgrund der vorherigen Beschlüsse wird der erste Absatz von Artikel 6 der Gesellschaftssatzung dementsprechend abgeändert um künftig folgenden Wortlaut zu haben:

" **Art. 6.** Das gezeichnete Aktienkapital wird auf eine Million achthundert und achtundsechzigtausend siebenhundert und fünf Euro (EUR 1,868,705,-) festgesetzt, eingeteilt in eine Million achthundert und achtundsechzigtausend siebenhundert und fünf (1,868,705) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1.-)."

Kosten und Auslagen

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Urkunde von ihr getragen werden, wird auf fünfundzwanzigtausend Euro geschätzt.

Worüber Urkunde erstellt wurde in Luxemburg zum Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen des Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Und nach Verlesung alles Vorhergehenden an die Bevollmächtigte, welche dem Notar mit Vor- und Nachnamen und Anschrift bekannt ist, hat die Bevollmächtigte der erschienenen Partei und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. KORPEL, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 4. Januar 2008. Relation: EAC/2008/193. — Erhalten achtzehntausendfünfhundertzweiundsechzig Euro fünf Cents (1.856.205.- zu 1% = 18.562,05.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 17. März 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008040048/239/120.

(080043054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

CitCor Franconia Berlin III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.131.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"CitCor Residential Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.183.

here represented by Mrs. Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 24 December 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "CitCor Franconia Berlin III S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B 130.131, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, dated 9 July 2007, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 10 September 2007 (number 1937, page 92964) (the "Mémorial C"), and whose by laws have never been amended yet.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to change the par value of the existing shares from one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each to one euro (EUR 1.-) each, so that the share capital is represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of three million seven hundred and forty thousand four hundred and seventy-four euro (EUR 3,740,474.-), so as to raise it from its present amount of twelve

thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) up to three million seven hundred and fifty-two thousand nine hundred and seventy-four euro (EUR 3,752,974.-) by the issue of three million seven hundred and forty thousand four hundred and seventy-four (3,740,474) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

The three million seven hundred and forty thousand four hundred and seventy-four (3,740,474) new shares have been subscribed by "CitCor Residential Holdings S.à r.l.", prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim in connection with a shareholder loan held by "CitCor Residential Holdings S.à r.l." against the Company for a total amount of three million seven hundred and forty thousand four hundred and seventy-four euro (EUR 3,740,474.-).

The total contribution of three million seven hundred and forty thousand four hundred and seventy-four euro (EUR 3,740,474.-) will be entirely allocated to the share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at three million seven hundred and fifty-two thousand nine hundred and seventy-four euro (EUR 3,752,974.-) represented by three million seven hundred and fifty-two thousand nine hundred and seventy-four (3,752,974) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to forty-four thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendsieben, am siebenundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Herrn Jean-Joseph WAGNER, mit Amtswohnsitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

"CitCor Residential Holdings S.à r.l.", eine société à responsabilité limitée, gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit registriertem Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.183,

hier vertreten durch Frau Linda KORPEL, maître en droit, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht, welche am 24. Dezember 2007 in Luxemburg ausgestellt wurde.

Diese Vollmacht, die vom Bevollmächtigten der erschienenen Partei und vom Notar ne varietur abgezeichnet wurde, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt um gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Diese erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter von "CitCor Franconia Berlin III S.à r.l." (im Folgenden die "Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit registriertem Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.131, gegründet durch eine Urkunde des Notars Herrn Henri Hellinckx, mit Datum vom 9. Juli 2007 und deren Gesellschaftssatzung, die bis zum heutigen Datum nicht geändert wurde, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 10. September 2007 (Nummer 1937, Seite 92964) (das "Mémorial C") veröffentlicht worden ist.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, verlangt vom Notar die folgenden Beschlüsse zu notarisieren:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, den Nominalwert der bestehenden Anteile von einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-) pro Anteil in einen Euro (EUR 1.-) pro Anteil umzuändern, so dass das gezeichnete Aktienkapital in zwölftausend fünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1.-) pro Anteil, eingeteilt wird.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, das Aktienkapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von drei Millionen siebenhundertundvierzigtausend vierhundert und vierundsiebzig Euro (EUR 3,740,474.-) zu erhöhen, um das Aktienkapital

von derzeit zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf drei Millionen siebenhundertundzweiundfünfzigtausend neunhundert und vierundsiebzig Euro (EUR 3.752.974,-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von drei Millionen siebenhundertundvierzigtausend vierhundert und vierundsiebzig (3.740.474) Anteilen mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1.-) pro Anteil und mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Anteile.

Die drei Millionen siebenhundertundvierzigtausend vierhundert und vierundsiebzig (3.740.474) neuen Anteile wurden von "CitCor Residential Holdings S.à r.l." gezeichnet und vollständig durch die Einbringung einer Sacheinlage, bestehend aus dem Anspruch, welcher der "CitCor Residential Holdings S.à r.l." gegen die Gesellschaft aus dem Gesellschafterdarlehen in Höhe eines Gesamtbetrages von drei Millionen siebenhundertundvierzigtausend vierhundert und vierundsiebzig Euro (EUR 3.740.474,-) zusteht, bezahlt.

Die Einlage in Höhe eines Gesamtbetrages von drei Millionen siebenhundertundvierzigtausend vierhundert und vierundsiebzig Euro (EUR 3.740.474,-) wird im Ganzen dem Aktienkapital zugeordnet.

Der Nachweis über das Bestehen und über den Wert der Einlage wurde dem unterzeichnenden Notar gegenüber erbracht.

Dritter Beschluss

Aufgrund der vorherigen Beschlüsse wird der erste Absatz von Artikel 6 der Gesellschaftssatzung dementsprechend abgeändert um künftig folgenden Wortlaut zu haben:

" **Art. 6.** Das gezeichnete Aktienkapital wird auf drei Millionen siebenhundertundzweiundfünfzigtausend neunhundert und vierundsiebzig Euro (EUR 3.752.974,-) festgesetzt, eingeteilt in drei Millionen siebenhundertundzweiundfünfzigtausend neunhundert und vierundsiebzig (3.752.974) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1.-)."

Kosten und Auslagen

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Urkunde von ihr getragen werden, wird auf vierundvierzehntausend geschätzt.

Worüber Urkunde erstellt wurde in Luxemburg zum Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen des Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Und nach Verlesung alles Vorhergehenden an die Bevollmächtigte, welche dem Notar mit Vor- und Nachnamen und Anschrift bekannt ist, hat die Bevollmächtigte der erschienenen Partei und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. KORPEL, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 4. Januar 2008. Relation: EAC/2008/194. — Erhalten siebenunddreißigtausendvierhundertvier Euro vierundsiebzig Cents (3.740.474.- zu 1% = 37.404,74.- EUR).

Der Einnnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 17. März 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008040047/239/123.

(080043043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

CLAUDIA GELENIA Sàrl - WOHNavantgART, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8829 Mamer, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 63.449.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008040076/5464/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05018. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Japan Pacific Fund Advisory Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 14.143.

L'an deux mille huit, le onze février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JAPAN PACIFIC FUND ADVISORY COMPANY, avec siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 14.143 et constituée suivant acte notarié, en date du 15 septembre 1976, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 234 de 1976, page 11213.

L'Assemblée est ouverte à 15.00 heures, Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est élue président de l'Assemblée.

Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommée scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Solange Wolter, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 8.000 actions en circulation, 8.000 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approuver la dissolution de la Société et la mise en liquidation avec effet immédiat.
2. Approuver la nomination de Monsieur Jean Le Deley comme liquidateur de la Société.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Monsieur Jean Le Deley, né le 13 octobre 1952 à Paris, demeurant professionnellement à CM CIC AM, 4, rue Gaillon, F-75002 Paris.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 février 2008, Relation: LAC/2008/7251. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008040046/242/58.

(080043025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Sispolo Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9806 Hosingen, 35, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg F 517.

L'an deux mille sept, le dix-neuf du mois de décembre

Entre les soussignés:

Monsieur BECHTOLD Lucien, secrétaire communal, demeurant à L-9841 Wahlhausen, 2, Am Duerf;

Monsieur HEINEN Roland, rédacteur, demeurant à L-9806 Hosingen, 5, Haaptstrooss;

Monsieur KINN Jean, cultivateur en retraite, demeurant à L-9461 Nachtmanderscheid;

Madame PORTZEN-WIRTHOR Rose, ménagère, demeurant à L-9838 Eisenbach, 4, Am Duerf;

Monsieur TRAUSCH Guy, cultivateur, demeurant à L-9833 Dorscheid, 21, Duerfstrooss;

Monsieur SCHEUER Camille, chef d'équipe, demeurant à L-9807 Hosingen, 8, Cité Thiergart;

Madame SCHILDERMANS-BERGER Malou, receveur communal, demeurant à L-9839 Rodershausen, 47, Haaptstrooss;

Le syndicat intercommunal SISPOLO, ayant son siège à L-9806 Hosingen, 35, Haaptstrooss;

tous de nationalité luxembourgeoise,

Est modifié le titre 2 des statuts du 4 mai 2004 comme suit:

Titre 2.- Objet

Art. 4. L'association a pour objet le développement et la gestion de services et de structures d'accueil pour enfants et adolescents ainsi que tout service d'animation et de loisir qui s'adressent principalement à des personnes âgées dans les communes membres du syndicat intercommunal Sispolo.

L'admission aux foyers est réglée par règlement interne.

Art. 5. L'association peut créer, reprendre et gérer toutes oeuvres et prendre toutes initiatives quelconques, acquérir tous biens meubles, construire ou louer tous immeubles nécessaires ou se rapportant aux buts définis ci-dessus. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

I. Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé à quinze.

II. Le conseil d'administration se compose de

1. WESTER Romain, membre du Sispolo, président;
2. JACOBS Nico, membre du Sispolo, premier vice-président;
3. FABER Léon, membre du Sispolo, deuxième vice-président;
4. DEGRAND Joseph, membre du Sispolo, troisième vice-président;
5. SCHILDERMANS-BERGER Malou, préqualifiée, secrétaire;
6. HEINEN Roland, préqualifié, secrétaire-adjoint;
7. BECHTOLD Lucien, préqualifié, trésorier;
8. DABE Nico, membre du Sispolo, membre,
9. HEINEN Jacquot, membre du Sispolo, membre;
10. KANIVE-BIEWER Lotty, membre du Sispolo, membre,
11. KINN Jean, membre du Sispolo, membre;
12. LUCAS Nico, membre du Sispolo, membre;
13. NOSBUSCH Camille, membre du Sispolo, membre;
14. PORTZEN-WIRTHOR Rose, préqualifiée, membre;
15. SCHEUER Camille, membre du Sispolo, membre;
16. TRAUSCH Guy, préqualifié, membre.

Ont approuvé les statuts, ce jour

Signé: WESTER Romain, JACOBS Nico, FABER Léon, DEGRAND Joseph, BERGER Malou, HEINEN Roland, BECHTOLD Lucien, DABE Nico, HEINEN Jacquot, BIEWER Lotty, KINN Jean, LUCAS Nico, NOSBUSCH Camille, PORTZENWIRTHOR Rose, SCHEUER Camille, TRAUSCH Guy.

Le 19 décembre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2008040135/800401/56.

Enregistré à Diekirch, le 7 mars 2008, réf. DSO-CO00071. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080036731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Skipness S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 88.604.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/03/08.

Signature.

Référence de publication: 2008040136/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00063. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

S.I.S.F., Société Internationale de Supervision Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 30.683.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008040124/253/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00195. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

S.I.S.F., Société Internationale de Supervision Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 30.683.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008040125/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00198. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

S.I.S.F., Société Internationale de Supervision Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 30.683.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008040126/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00201. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Vazon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.666.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50780 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008040127/211/11.

(080035254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Grainger Luxembourg Financing (No3) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 105.584.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 46828 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008040128/211/11.

(080035072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DS Care S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 135.455.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50932 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008040129/211/11.

(080035394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Darty Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 14, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 23.351.

Les comptes annuels au 31 janvier 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.2.08.

DARTY Luxembourg

Siège Social: 14, avenue de la Gare, L-1610 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008040121/8103/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03861. - Reçu 62,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Sculptor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.786.

Suite à une erreur matérielle dans la notification déposée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg et portant les références LO60067015.05, annulée et remplacée par la présente notification rectificative, la Société récapitule les changements intervenus dans son actionnariat tel que suit:

1. Constitution de la Société en date du 28 octobre 2005

La Société a été constituée le 28 octobre 2005 avec un capital social de EUR 12.500,- représenté par 500 parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, entièrement détenues par International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. (ci après «IPH»).

2. Modification du nombre de parts sociales et de leur valeur nominale en date du 14 décembre 2005

Suite à la modification des statuts de la Société opérée par IPH en date du 14 décembre 2005, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société disposait comme suit: «Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.»

3. Transfert de parts sociales en date du 29 décembre 2005

En date du 29 décembre 2005, IPH a transféré l'intégralité des 125 parts sociales comme suit:

- 31 parts sociales, d'une valeur de EUR 100 chacune à OZ Global Special Investments Master Fund, L.P., un exempted limited partnership des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Goldman Sachs (Cayman) Trust, Limited, P.O. Box 896GT, 2nd Floor, Harbour Centre, North Church Street, George Town, Grand Cayman, Les Iles Caïmans ("OZ Global");
- 31 parts sociales, d'une valeur de EUR 100 chacune à OZ Master Fund, Ltd., une exempted company limited by shares des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Goldman Sachs (Cayman) Trust, Limited, P.O. Box 896GT, 2nd Floor, Harbour Centre, North Church Street, George Town, Grand Cayman, Les Iles Caïmans ("OZ Master");
- 31 parts sociales, d'une valeur de EUR 100 chacune à OZ Special Master Fund, Ltd., une exempted company limited by shares des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Goldman Sachs (Cayman) Trust, Limited, P.O. Box 896GT, 2nd Floor, Harbour Centre, North Church Street, George Town, Grand Cayman, Les Iles Caïmans ("OZ Special");
- 31 parts sociales, d'une valeur de EUR 100 chacune à OZ Europe Master Fund, Ltd., une exempted company limited by shares des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Goldman Sachs (Cayman) Trust, Limited, P.O. Box 896GT, 2nd Floor, Harbour Centre, North Church Street, George Town, Grand Cayman, Les Iles Caïmans ("OZ Europe"); et
- 1 part sociale d'une valeur de EUR 100 est transférée à OZ Global, OZ Master, OZ Special et OZ Europe, qui la détiennent de façon indivise conjointe et dans les mêmes proportions, à savoir 25% chacun.

4. Transfert de la part sociale détenue de façon indivise et conjointe en date du 8 novembre 2007

En date du 8 novembre 2007, OZ Global, OZ Master, OZ Special et OZ Europe ont transféré la part sociale détenue de façon indivise et conjointe à OZ Asia Master Fund, Ltd., une exempted company limited by shares des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Goldman Sachs (Cayman) Trust, Limited, P.O. Box 896GT, 2nd Floor, Harbour Centre, North Church Street, George Town, Grand Cayman, Les Iles Caïmans ("OZ Asia").

5. Augmentation de capital de la Société en date du 9 novembre 2007

En date du 9 novembre 2007, le capital social de la Société a été augmenté EUR 3.000 et porté à EUR 15.500, par l'émission de 30 parts sociales, d'une valeur de EUR 100 chacune, entièrement souscrites par OZ Asia.

Le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société a depuis le 9 novembre 2007 la teneur suivante: «Le capital social est fixé à quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500,-) représenté par cent cinquante-cinq (155) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

6. Situation actuelle

La Société dispose actuellement d'un capital social de EUR 15.500 représenté par 155 parts sociales détenues comme suit:

- 31 parts sociales, d'une valeur de EUR 100 chacune, détenues par OZ Global Special Investments Master Fund, L.P.;
- 31 parts sociales, d'une valeur de EUR 100 chacune, détenues par OZ Master Fund, Ltd.;
- 31 parts sociales, d'une valeur de EUR 100 chacune, détenues par OZ Special Master Fund, Ltd.;
- 31 parts sociales, d'une valeur de EUR 100 chacune, détenues par OZ Europe Master Fund, Ltd.; et
- 31 parts sociales, d'une valeur de EUR 100 chacune, détenues par OZ Asia Master Fund, Ltd.

For and on behalf of Sculptor Holdings S.à r.l.

Arendt & Medernach

Signature

Référence de publication: 2008040320/250/60.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05444. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

**Estrom S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Estrom S.C.I.).**

Siège social: L-9543 Wiltz, 61B, route de Noertrange.

R.C.S. Luxembourg B 137.081.

L'an deux mille huit, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Carmine ZONA, gérant de société, né le 6 avril 1965 à Metz (F), demeurant à F-57070 Metz, 35ter, rue des Coquelicots,

2.- Madame Sylvie FRABETTI, employée privée, née le 16 décembre 1963 à Noyon (F) demeurant à F-57070 Metz, 35ter, rue des Coquelicots,

ici représentée par Monsieur Carmine ZONA, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 27 février 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société civile immobilière ESTROM S.C.I., (ci-après la "Société"), R.C.S. Luxembourg section E numéro 330, avec siège social au 61B, route de Noertrange, L-9543 Wiltz, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 26 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 651 du 25 juin 2004.

- Que le capital social est fixé à deux mille euros (2.000,- EUR), représenté par cent (100) parts d'intérêt d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société du 61B, route de Noertrange, L-9543 Wiltz à Z.I., route de Bettembourg, L-3378 Livange.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la Société lequel aura désormais la teneur suivante:

"La Société a pour objet d'effectuer toutes opérations immobilières, notamment la promotion, l'achat, l'échange, la vente, la mise en valeur, le lotissement, l'aménagement, la gestion, ainsi que toutes opérations de marchand de biens, bâtis ou non bâtis, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers et toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec ces activités.

La Société pourra également avoir pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet."

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix mille cinq cents euros (10.500,- EUR), pour le porter de son montant actuel de deux mille euros (2.000,- EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles.

Le montant de dix mille cinq cents euros (10.500,- EUR) a été apporté en numéraire par les associés, au prorata de leur participation actuelle dans la Société, de sorte que ledit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Les associés décident de remplacer les cent (100) parts sociales existantes d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

Les associés décident de changer la forme légale de la Société d'une "Société civile immobilière" en une "Société à responsabilité limitée", qui sera dorénavant dénommée "ESTROM S.à r.l."

Par cette transformation de la "Société civile immobilière" en "Société à responsabilité limitée", aucune nouvelle Société n'est créée.

La Société à responsabilité limitée est la continuation de la Société civile immobilière telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette Société.

Sixième résolution

Les associés décident de procéder à une refonte complète des statuts de la Société pour les mettre en concordance avec ce qui précède et pour les adapter aux dispositions réglementant les sociétés à responsabilité limitée et de les arrêter comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de "ESTROM S.à r.l."

Art. 3. La Société a pour objet d'effectuer toutes opérations immobilières, notamment la promotion, l'achat, l'échange, la vente, la mise en valeur, le lotissement, l'aménagement, la gestion, ainsi que toutes opérations de marchand de biens, bâtis ou non bâtis, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers et toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec ces activités.

La Société pourra également avoir pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Livange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Titre V.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre VI.- Disposition générale

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Septième résolution

Les associés décident de confirmer aux fonctions de gérant de la Société:

Monsieur Carmine ZONA, gérant de société, né le 6 avril 1965 à Metz (F), demeurant à F-57070 Metz, 35ter, rue des Coquelicots a)

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la Société sont évalués à la somme de mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ZONA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 mars 2008. Relation GRE/2008/1056. — Reçu Cinquante-deux euros et cinquante cents 0,50 %: 52,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008040302/231/156.

(080042851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Logistic Finance S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 91.700.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2007, enregistré à Luxembourg AC, le 31 décembre 2007, LAC/2007/44005, aux droits de douze euros (12.- EUR), que la société "LOGISTIC FINANCE S.A.", ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, a été constituée sous le régime légal des Antilles Néerlandaises, suivant acte reçu en date du 23 octobre 1991 par Maître Miguel Lionel Alexander, notaire de résidence à Curaçao, dont le siège social de la Société a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 284 du 17 mars 2003 et dont les statuts ont été modifiés par un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître André Schwachtgen, en date du 17 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 742 du 20 juillet 2004,

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les documents et livres de la société seront gardés pendant les cinq années qui suivront la date de publication de la clôture de la liquidation, à l'adresse suivante: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008040314/5770/25.

(080043448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Oil Tramper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.715.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Guido MORA, retraité, demeurant à B-2900 Schoten, 120 Sluizenstraat.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de «OIL TRAMPER S.A.», avec siège social à L-8211 Mamer, 53, rte d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage, en date du 26 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 449 en date du 21 mars 2002.

II. Que le capital social intégralement souscrit et libéré est fixé à QUARANTE ET UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (41.250.- flux) représenté par CENT SOIXANTE-CINQ ACTIONS (165), de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (250.- euros) chacune.

III. Que le soussigné est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la société.

IV. Qu'en tant que seul actionnaire, le soussigné déclare expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

V. Que le soussigné connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

VI. Que le soussigné, actionnaire unique, se considérant comme le liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

VII. Que le soussigné donne décharge expresse aux administrateurs, administrateur-délégué et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VIII. Que le soussignée remet au notaire les actions au porteur pour destruction.

IX. Que partant la liquidation de la société est achevée.

X. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à B-2900 Schoten, 120 Sluizenstraat.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à la somme de HUIT CENTS EUROS (EUR 800.-).

DONT ACTE, fait est passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Mora, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 février 2008. Relation: EAC/2008/2836. — Reçu douze euros 12.- €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 mars 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008040310/203/44.

(080043128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

LA Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.545.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of November.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Wim Rits, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting as special mandatory of LA Holdings (Luxembourg) S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, by deed of Maître Joseph Elvinger, a notary residing in Luxembourg on November 30, 2006, published in the Memorial C number 149, of February 9, 2007, with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 122.545 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended by deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed on January 18, 2007, published in the Memorial C, number 716, of April 26, 2007.

by virtue of a board resolution dated July 17, 2007, which shall remained annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The Company's subscribed capital is set at USD 40,000 (forty thousand US Dollars) divided into 20,000 (twenty thousand) shares with a par value of USD 2.- (two US Dollars) each, paid up by 25%.

II. The Company's board of directors is authorised, pursuant to article 5.2 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles"), to increase in one or more steps, the issued capital up to USD 20,000,000.- above the Company's original capital of USD 40,000 before 1 December 2011. This increase of the share capital decided by the Board of Directors may be subscribed for, and shares may be issued with, or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors.

III. On basis of the powers granted to the Company's board of directors as set out hereabove, the board of directors has resolved by resolutions taken on 17 July 2007, that, in order to maintain the Debt/Equity Ratio, the company's capital shall be increased.

IV. The board of directors, by resolution taken on July 17, 2007 has acknowledged that, an additional part (the remaining 75%) of the share capital has been paid up by way of a contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim for a total amount of USD 30,000 (the "Initial Contribution") held by the sole associate ABU DHABI INVESTMENT AUTHORITY, a Public Institution, established at Corniche Road, P.O. Box 3600, Abu Dhabi, United Arab Emirates (the "Shareholder") on the Company, as documented by an auditor's report issued by PricewaterhouseCoopers S.à r.l., with its registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, auditor, dated November 8, 2007. The conclusions of the said report are as follows:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind (USD 100,000) does not correspond at least to the final payment of the Initial subscribed capital (USD 30,000) and to 25% of the nominal value (USD 70,000) of the new 140,000 shares to be issued in counterpart".

Such report, after signature ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

V. The Board of Directors also resolved, by resolution taken on July 17, 2007, to increase the Company's share capital with an amount of USD 280,000 (two hundred and eighty thousand US Dollars) to raise it from USD 40,000 to USD 320,000 (three hundred and twenty thousand US Dollars) by way of an issuance of 140,000 (one hundred and forty thousand) new shares with a nominal value of USD 2 (two US Dollars) each, having the same rights and obligations as the existing shares (the "New Shares"), paid up in the extent of 25% by way of a contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim for a total amount of USD 70,000 (seventy thousand US Dollars) (the "New Contribution") held by the sole associate ABU DHABI INVESTMENT AUTHORITY, prenamed (the "Shareholder") against the Company.

The existence and the value of the said claim have been certified to the undersigned notary by the same auditor's report as mentioned hereabove and of which the conclusions are as follows:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind (USD 100,000) does not correspond at least to the final payment of the Initial subscribed capital (USD 30,000) and to 25% of the nominal value (USD 70,000) of the new 140,000 shares to be issued in counterpart".

Such report, after signature ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing person acting in his hereabove stated capacities enacted that, pursuant to article 26-1 of the law of August 10, 1915 as amended, any shares issued against contributions other than cash must be paid up within a period of 5 years after the time of incorporation.

VI. After such increase of capital, article 5.1 of the Company's articles of association is amended and now reads as follows:

"5.1 The subscribed capital is set at USD 320,000 (three hundred and twenty thousand US Dollars) divided into 160,000 (one hundred and sixty thousand) shares with a par value of USD 2 (two US Dollars) each.

5.2 Within the limits of the authorised share capital, the share capital may be increased by an additional amount of USD 19,720,000.-(nineteen million seven hundred and twenty thousand US Dollars) at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new shares, it being understood that:" (the paragraphs 5.2.1 to 5.2.5 remaining unchanged).

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

For the tax registration purposes, the increase share capital is estimated at EUR 190,827 (exchange rate (median price) on November 12, 2007: USD 1.-= EUR 0.681525).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately four thousand five hundred Euros (EUR 4,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Wim Rits, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg agissant en sa qualité de mandataire spécial de LA Holdings (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil C numéro B 149 du 9 février 2007, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés numéro 122.545 (la "Société"). Les statuts de la société ont été modifiés par acte du notaire Joseph Elvinger, précité en date du 18 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil C numéro 716 du 26 avril 2007,

en vertu d'une délégation de pouvoirs consentie par le conseil d'administration en date du 17 juillet 2007, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I.- Le capital social souscrit est fixé à quarante mille USD Dollars (USD 40.000), divisé en vingt mille (20.000) actions nominatives d'une valeur nominale de deux US Dollars(USD 2,-) chacune, libéré à raison de 25%.

II.- Le conseil d'administration a été autorisé, suivant l'article 5.2 des statuts de la Société (les "Statuts") à augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs tranches jusqu'au montant de USD 19.720.000 en sus du montant du capital souscrit, avant le premier décembre 2011. Cette augmentation de capital décidée par le conseil d'administration dans les limites du capital social autorisé peut être souscrite, et les actions peuvent être émises, avec ou sans prime d'émission et payées par apport en nature, en numéraire à déterminer par le conseil d'administration.

III.- Sur base des pouvoirs conférés par le conseil d'administration sous point I ci-dessus, le conseil d'administration a décidé par résolutions datées du 17 juillet 2007 qu'en vue de maintenir le ratio d'endettement, le capital de la société devait être augmenté.

IV.- Par résolution prise par le conseil d'administration en date du 17 juillet 2007, le conseil a constaté, qu'il avait été procédé à la libération subséquente (les 75% restant) du capital social par conversion d'une créance liquide, certaine et exigible d'un montant de USD 30.000 (le «Premier Apport») détenue par l'associé unique ABU DHABI INVESTMENT AUTHORITY, une institution publique régie par les lois de l'Emirat d'Abu Dhabi, Emirats arabes Unis, ayant son adresse au 125 Corniche Road, P.O Box 3600, Abu Dhabi, U.A.E (l' "Associé"), à l'encontre de la société, preuve en ayant été fournie sur base du rapport de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, auditor, réviseur d'entreprises, daté du 8 novembre 200, dont les conclusions sont les suivantes:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind (USD 100,000) does not correspond at least to the final payment of the Initial subscribed capital (USD 30,000) and to 25% of the nominal value (USD 70,000) of the new 140,000 shares to be issued in counterpart".

Ledit rapport signé "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

V. Le conseil d'administration a également décidé, par résolution prise le 17 juillet 2007 de procéder à une première tranche d'augmentation de capital d'un montant de USD 280.000 (deux cent quatre-vingt mille US Dollars) pour porter son capital de USD 40.000 à USD 320.000 (trois cent vingt mille US Dollars) par l'émission de 140.000 (cent quarante mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de USD 2 (deux US dollars) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes (les "Nouvelles Actions"), libérées à hauteur de 25% par conversion d'une créance certaine liquide et exigible d'un montant de USD 70.000 (le «Nouvel Apport») détenue par l'associé unique ABU DHABI INVESTMENT AUTHORITY, une institution publique régie par les lois de l'Emirat d'Abu Dhabi, Emirats arabes Unis, ayant son adresse au 125 Corniche Road, P.O Box 3600, Abu Dhabi, U.A.E (l' "Associé"), à l'encontre de la société, preuve en ayant été fournie sur base du même rapport que celui mentionné ci-dessus et dont les conclusions sont les suivantes:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind (USD 100,000) does not correspond at least to the final payment of the Initial subscribed capital (USD 30,000) and to 25% of the nominal value (USD 70,000) of the new 140,000 shares to be issued in counterpart".

Ledit rapport signé "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante ès qualités qu'elle agit prend acte que conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 19015 telle que modifiée, les actions émises en contrepartie d'apports autres qu'en numéraire doivent être libérées dans un délai de cinq ans à partir du moment de la constitution.

VI.- Suite à cette augmentation de capital, les articles 5.1 et 5.2 des statuts auront la teneur suivante:

«5.1 Le capital social souscrit est fixé à USD 320.000 (trois cent vingt mille US Dollars), divisé en 160.000 (cent soixante mille) actions d'une valeur nominale de USD 2 (deux US Dollars) chacune.

5.2 Dans les limites du capital social autorisé, le capital social peut être augmenté d'un montant additionnel de USD 19.720.000 (dix-neuf millions sept cent vingt mille US Dollars) à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans prime d'émission, dans le respect des termes et conditions définis ci-dessous par la création et l'émission de nouvelles actions, étant entendu que:» (les paragraphes 5.2.1 à 5.2.5 restant inchangés).

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR190.827 (taux de change (median price) du 12 novembre 2007: USD 1,- = EUR 0,681525).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ quatre mille cinq cents Euros (EUR 4.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Rits, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 novembre 2007, LAC/2007/37593. — Reçu à 1%: mille neuf cent vingt euros cinquante-sept cents (€ 1920,57).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 février 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008040307/202/157.

(080043202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

**Digitalorus Holding S.A.-SPF, Société Anonyme,
(anc. Digitalorus Holding S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 110.059.

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"ECOPROMPT S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, ci-annexée.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique de "DIGITALORUS HOLDING S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (la "Société"), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 110 059, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 11 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 15 du 03 janvier 2006.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante-neuf mille euros (EUR 59.000.-), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) jusqu'à quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000.-) sans émission d'actions nouvelles et décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

L'augmentation de capital est souscrite par "ECOPROMPT S.A.", prénommée, payées par un apport en numéraire.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné, qui constate expressément que le montant de cinquante-neuf mille euros (EUR 59.000.-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en "DIGITALORUS HOLDING S.A.-SPF".

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts qui auront la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "DIGITALORUS HOLDING S.A.-SPF"

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 3. Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (90.000.- EUR) divisé en mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions

Le capital autorisé est fixé à TROIS CENT DIX MILLE EUROS (310.000.- EUR) qui sera représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout

autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mardi du mois de juin à quinze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. BLONDEAU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 janvier 2008, Relation: EAC/2008/233. — Reçu cinq cent quatre-vingt-dix Euros (59.000.- à 1% = 590.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008040276/239/152.

(080042901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

**Verdoso Industry S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Alema Aerospace Industry S.à r.l.).**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 131.218.

In the year two thousand eight, on the twenty-second day of February.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Verdoso Investment S.A., with registered office in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, R.C.S. Luxembourg B 59.863,

here represented by Mrs Isabelle ROSSENEU, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 21, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That, Verdoso Investment S.A., prenamed, is the sole actual shareholder of Alema Aerospace Industry S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, incorporated under the name of "IRON INVESTMENTS S.à r.l." by a deed of the undersigned notary on August 6, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2227 of October 6, 2007. The article of association have been amended by deed of the undersigned notary on November 19, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 8 on January 4, 2008.

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into "Verdoso Industry S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 4 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 4.** The company's name is Verdoso Industry S.à r.l."

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately NINE HUNDRED EURO (900.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Verdoso Investment S.A., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, R.C.S. Luxembourg B 59.863, ici représentée par Madame Isabelle ROSSENEU, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 21 février 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que Verdoso Investment S.A., précitée, est la seule et unique associée de la société "Alema Aerospace Industry S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée sous la dénomination de "IRON INVESTMENTS S.à r.l." suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 août 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2227 du 6 octobre 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné du 19 novembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 8 du 4 janvier 2008.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la société en «Verdoso Industry S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associée unique déclare modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La dénomination de la société est Verdoso Industry S.à r.l.».

43344

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ NEUF CENTS EUROS (900.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. ROSSENEU, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2008, LAC/2008/8107. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008040277/220/74.

(080043256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

LBREP III Fimit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.397.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 4 mars 2008 que:

- Monsieur Michael Tsoulies, né le 10 avril 1961 au Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 25 Bank Street, 29^{ème} étage, Londres E14 5LE (Royaume Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 4 mars 2008;

- Monsieur Rodolpho Amboss, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8^{ème} étage, New York, NY 10022, (Etats-Unis d'Amérique), a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 4 mars 2008;

- Monsieur Domenico Giusti, administrateur de sociétés, né le 19 mars 1977 à Bari (Italie), ayant son adresse professionnelle au 25 Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume Uni) a été nommé Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 4 mars 2008.

Depuis le 4 mars 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Michael Denny, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Domenico Giusti, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

Pour extrait conforme

LBREP III Fimit S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008040319/8224/34.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03708. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.